VENTES A L'ENCAN

# Walter H. Cook.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Deux Ilets de Terre de Valeur,

### Dans le Troisième District, No 61,917, Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR WALTER H. COOK, encanteur—Bureau, 325 rue Baronne, MERCREDI, le 2 mai 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne.

En vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 21 mars 1906, et signé en cour ouverte, le 22 mars 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire de la veuve Rosamond Champagne vs les mineurs La Fitte, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, les propriétés suivantes à savoir:

Deux certains ilets de terre situés dans le faubourg Washington, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans désignés par les Nos 15 et 17 d'après un certain plan de N. Billieux et Cie, ingénieur civil de la date du 8 novembre 1836, déposé dans les archives de Jules Mosey, notaire. Ledit ilet No 15 étant borné par les rues St David, maintenant Claiborne, St John, maintenant Robertson, Emilie, maintenant Manuel et la propriété appartenant au couvent des Ursulines et consistant de onze lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, mesurant trente et un pieds de face à la rue Emilie par cent vingt pieds de profondeur et le lot No 1, lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant rues Manuel et St John maintenant rue Robertson, mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, maintenant rue Manuel par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St John, maintenant rue Robertson, aussi le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et la rue St David, maintenant rue Claiborne mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie maintenant rue Manuel, par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St David, maintenant rue Claiborne.

Ledit No 17 est borné par les rues Prosper, St David, maintenant Claiborne, Emilie, maintenant Manuel, et Mathilda, maintenant Joséphine, et consistant de vingt deux lots de terre Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Mathilda, maintenant Joséphine, et St David, maintenant Claiborne, mesurant trente et un pieds un pouce deux lignes de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue St David, maintenant Claiborne; et le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Mathilda, maintenant Joséphine, et la rue Prosper, mesurant trente et un pieds un pouce une ligne de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper et les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie, maintenant Manuel, sur cent vingt pieds de profondeur et le lot No 12 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et Prosper, et mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, maintenant Manuel, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper, et finalement le lot No 22 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et St David maintenant rue Claiborne et mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, maintenant rue Manuel par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St David, maintenant rue Claiborne.

Etant la même propriété acquise par Pierre Aramboide de Joseph Barthet, par acte passé devant Jules Mosey, notaire, le 23 février 1837, enregistré dans le Bureau des Transfers, 21 folio 439.

Conditions de la vente—Comptant. Acquéreur devant assumer les taxes pour l'année de 1906. Les actes de vente devant être passés par devant Gabriel Fernandez, Jr. notaire, aux frais des acquéreurs, un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

WALTER H. COOK,
Agent de Propriétés Foncières.
325 rue Baronne.

25 mars—25—av 1 8 15 22 29—mai 2

# Solomon L. Weil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriétés de Valeur et de Choix

### POUR RÉSIDENCE.

Résidence simple à deux étages. No 2234 rue Dryades.

Cottage simple, No 1528 rue Magasin.

Cottage double, Nos 1729-31 rue Première.

Résidence simple à deux étages No 1021 rue Orléans.

Succession de veuve Michel Lazard, (née Levy).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 78,465.

PAR SOLOMON L. WEIL, Encanteur, Bureau No 409 rue Baronne, MERCREDI, le 25 avril 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 et 229 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 78,465 daté le 14 mars 1906, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le 4me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Jackson et Philip, mesurant 20 pieds 9 1|3 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 123 pieds 7 1|4 de pouces.

Etant le nouveau No municipal 2234 rue Dryades.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Chippewa et St Thomas, mesurant vingt neuf (29') pieds six (6") pouces de face à la rue Race sur cent quinze (115) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est une partie du lot original de terre désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. F. Zimple, le 25 février 1835 et fait partie de certaine propriété que Edward A. Bryant a acquis de Mme Sarah Barnes, veuve de feu George G. Kirk, par acte passé pardevant William J. Castell, notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1871, enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 189, folio 644.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par achat de Edward K. Bryant, d'après un acte pardevant P. C. Covellier, ancien notaire en cette ville, le 23 octobre 1871, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 100, folio 319.

Ladite propriété est désigné par le numéro municipal 725 rue Race.

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lacourse, dans l'ilet No 25, borné par les rues Race, Robin, Chippewa et St Thomas, ayant soixante dix neuf (79') pieds, trois (3") pouces, quatre (4"') lignes de face à la rue Race sur une profondeur perpendiculaire de cent quinze (115') pieds, entre lignes parallèles, commençant à une ligne parallèle avec une façade de quatre vingt huit (88') pieds, six (6") pouces à la rue St Thomas, et s'étendant de ladite ligne vers la rue Chippewa, lequel morceau de terre est composé des parties ou portions des lots dans ledit ilet, Nos 4, 5, 6, et 32, agréable à un plan de C. F. Zimple daté le 25 janvier 1833 déposé en l'étude de S. T. Caire, notaire, et lesquelles lots Nos 4, 5 et 6 d'une plus grande étendue que la portion saisie le 31 mars 1904.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par acte pardevant D. R. Richard, notaire, le 13 octobre 1856, laquelle dite propriété est désignée par le No municipal 717 rue Race.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux et trois ans, représentée par des billets à recevoir des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs. 10 0|0 de dépôt au moment de la vente. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

## LE JOLI COTTAGE SIMPLE DEMEURE

No 2819 rue Banks, entre White et Dupré.

Contenant 4 chambres, avec 2 chambres dans la bâtisse contigue, galerie sur la façade, passage pour voiture et pelouse sur le côté. Jolies résidences aux alentours et à proximité des chars de ceinture Tulane et Canal, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de John Hopter et femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D — No 78,762.

MARDI, le 8 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu rendu et signé en Cour ouverte le 29 mars 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire des successions de William et Sarah Barnes, No 76,662, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, St Jean Baptiste, Fulton, Religieuse et Robert, étant la moitié Est du lot original No 11 de l'ilet No 21 du plan original du Faubourg Lacourse et mesurant trente et un pieds (31') onze pouces (11") pouces et six lignes et demie (6 1|2"') de face à la rue Race par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds (127') dix pouces (10") et cinq lignes (5"'). Ladite mesure étant toute plus ou moins.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 719 rue Race, en cette ville. Etant la même propriété acquise par Mme Sarah Barnes par achat de la succession de M. Martin et als, d'après un acte pardevant J. Bendernagel, notaire de cette ville, le 30 juin 1887, et enregistré dans le bureau de transferts de cette paroisse dans le livre 126, folio 766.

2° Une certaine portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Chippewa et St Thomas, mesurant vingt neuf (29') pieds six (6") pouces de face à la rue Race sur cent quinze (115) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est une partie du lot original de terre désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. F. Zimple, le 25 février 1835 et fait partie de certaine propriété que Edward A. Bryant a acquis de Mme Sarah Barnes, veuve de feu George G. Kirk, par acte passé pardevant William J. Castell, notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1871, enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 189, folio 644.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par achat de Edward K. Bryant, d'après un acte pardevant P. C. Covellier, ancien notaire en cette ville, le 23 octobre 1871, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 100, folio 319.

Ladite propriété est désigné par le numéro municipal 725 rue Race.

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lacourse, dans l'ilet No 25, borné par les rues Race, Robin, Chippewa et St Thomas, ayant soixante dix neuf (79') pieds, trois (3") pouces, quatre (4"') lignes de face à la rue Race sur une profondeur perpendiculaire de cent quinze (115') pieds, entre lignes parallèles, commençant à une ligne parallèle avec une façade de quatre vingt huit (88') pieds, six (6") pouces à la rue St Thomas, et s'étendant de ladite ligne vers la rue Chippewa, lequel morceau de terre est composé des parties ou portions des lots dans ledit ilet, Nos 4, 5, 6, et 32, agréable à un plan de C. F. Zimple daté le 25 janvier 1833 déposé en l'étude de S. T. Caire, notaire, et lesquelles lots Nos 4, 5 et 6 d'une plus grande étendue que la portion saisie le 31 mars 1904.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par acte pardevant D. R. Richard, notaire, le 13 octobre 1856, laquelle dite propriété est désignée par le No municipal 717 rue Race.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux et trois ans, représentée par des billets à recevoir des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs. 10 0|0 de dépôt au moment de la vente. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

VENTES A L'ENCAN.

# Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriété de Valeur avec petite amélioration du Troisième District,

Coin Royale et Royale, l'ilet Chartres et Forstall

Voisinage qui s'améliore rapidement

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 29 mars 1906, dans l'affaire de la succession de Jean Fontan, No 77,385, de ladite Cour, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Six lots de terre dans le troisième district de cette ville, l'ilet maintenant 119, borné par les rues Royal, maintenant Chartres, Royale, Casacalvo, maintenant Royale, et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro De Lizardi maintenant Forstall, lesquels lots sont désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Les lots 11, 12, 13, 14, 15 mesurant chacun vingt huit (28') pieds un (1") pouce de face à la rue Royale sur une profondeur chacun de cent vingt huit (128') pieds huit (8") pouces et une (1"') ligne entre lignes parallèles. Le lot 15 formant l'encoignure des rues Royale et Royale. Le lot No 10 mesurant vingt huit (28') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Royale sur cent cinquante huit (158') pieds deux (2") pouces et une (1"') ligne de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par le défunt Jean Fontan de Honoré Moreau par acte pardevant G. Legardeur, notaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE.

### Propriétés désirables du Premier District.

Résidence simple à deux étages, 619 rue Race, reliée de la banquette, chemin pour voitures, pavage en briques sur le devant, grande cour, huit belles chambres, hangars et citernes.

Résidence simple à deux étages, bien construite, 725 rue Race, presque vis-à-vis du Parc Annonciation, retirée de la banquette, six chambres on plus, grande pelouse sur le devant.

Résidence simple à deux étages extra grande, 717 rue Race, près du Parc Annonciation, contenant vingt chambres ou plus vestibule dans le centre, retirée de la banquette, joli grillage en fer, cour pavée en briques pelouse extra grande sur le côté.

Des lignes de cars presque vis-à-vis de ces propriétés, près de la se trouvent églises, écoles et marchés.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu rendu et signé en Cour ouverte le 29 mars 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire des successions de William et Sarah Barnes, No 76,662, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, St Jean Baptiste, Fulton, Religieuse et Robert, étant la moitié Est du lot original No 11 de l'ilet No 21 du plan original du Faubourg Lacourse et mesurant trente et un pieds (31') onze pouces (11") pouces et six lignes et demie (6 1|2"') de face à la rue Race par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds (127') dix pouces (10") et cinq lignes (5"'). Ladite mesure étant toute plus ou moins.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 719 rue Race, en cette ville. Etant la même propriété acquise par Mme Sarah Barnes par achat de la succession de M. Martin et als, d'après un acte pardevant J. Bendernagel, notaire de cette ville, le 30 juin 1887, et enregistré dans le bureau de transferts de cette paroisse dans le livre 126, folio 766.

2° Une certaine portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Chippewa et St Thomas, mesurant vingt neuf (29') pieds six (6") pouces de face à la rue Race sur cent quinze (115) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est une partie du lot original de terre désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. F. Zimple, le 25 février 1835 et fait partie de certaine propriété que Edward A. Bryant a acquis de Mme Sarah Barnes, veuve de feu George G. Kirk, par acte passé pardevant William J. Castell, notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1871, enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 189, folio 644.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par achat de Edward K. Bryant, d'après un acte pardevant P. C. Covellier, ancien notaire en cette ville, le 23 octobre 1871, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 100, folio 319.

Ladite propriété est désigné par le numéro municipal 725 rue Race.

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lacourse, dans l'ilet No 25, borné par les rues Race, Robin, Chippewa et St Thomas, ayant soixante dix neuf (79') pieds, trois (3") pouces, quatre (4"') lignes de face à la rue Race sur une profondeur perpendiculaire de cent quinze (115') pieds, entre lignes parallèles, commençant à une ligne parallèle avec une façade de quatre vingt huit (88') pieds, six (6") pouces à la rue St Thomas, et s'étendant de ladite ligne vers la rue Chippewa, lequel morceau de terre est composé des parties ou portions des lots dans ledit ilet, Nos 4, 5, 6, et 32, agréable à un plan de C. F. Zimple daté le 25 janvier 1833 déposé en l'étude de S. T. Caire, notaire, et lesquelles lots Nos 4, 5 et 6 d'une plus grande étendue que la portion saisie le 31 mars 1904.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par acte pardevant D. R. Richard, notaire, le 13 octobre 1856, laquelle dite propriété est désignée par le No municipal 717 rue Race.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux et trois ans, représentée par des billets à recevoir des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs. 10 0|0 de dépôt au moment de la vente. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

VENTES A L'ENCAN.

# Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR.

Par Robert G. Guérard, Encanteur.

"ELYSIUM THEATRE"

Devant être vendu à l'enchère publique sur les lieux MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, hommes d'affaires entreprenants, gérants de théâtre, club social et organisation ont maintenant l'occasion d'acquérir un théâtre moderne, complètement équipé, construit en 1903. L'intérieur redécoré cette saison, capacité de siège est de 1367 standing room à peu près 1600, moderne, chauffé en hiver, et rafraichi en été par des éventails électriques.

Il sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard encanteur, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi sur les lieux et sur la scène dudit "Théâtre Elysium" à l'encoignure de l'avenue des Champs Elysées et de la rue Bourgogne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 10 avril 1906, dans l'affaire de P. A. Capdan et autres vs la "Third District Theatre Co. Ltd", No 78,935 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux ce tains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6"') de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Légier, notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD,
Encanteur.

W. L. Hughes avocat.
E. A. Saurez, receveur.

15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Veuve Jos Dubuc,

## Résidence Substantielle en Briques et en Bois à deux Etages.

No 1126 avenue Esplanade.

A l'Encan JEUDI, le 24 mai 1906 à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée succession de veuve Jos Dubuc, dossier No 78,921, ledit ordre daté le 20 avril 1906, et adressé à Jos L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 24 mai, les propriétés foncières suivantes, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 109 borné par l'avenue Esplanade, les rues Quartier, Rampart et St Claude, et mesurant comme suit, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, etc., commençant à une distance de sept soixante trois pieds, onze pouces et deux lignes (763' 11' 2") de l'encoignure de l'avenue Esplanade et la rue Rempart ayant cinquante trois pieds trois pouces et trois lignes (53' 3" 3"') de face à l'avenue Esplanade par une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Claude et perpendiculaire à ladite avenue Esplanade, cinquante neuf pieds onze pouces (59' 11") de là se retrécissant sur une ligne perpendiculaire à la rue St Claude, vingt pieds (20') de là à une deuxième profondeur sur la ligne parallèles avec la rue St Claude, vingt quatre pieds (24') de là s'élargissant sur une ligne perpendiculaire à la rue St Claude, huit pieds (8'), de là, une troisième profondeur, parallèles avec la rue St Claude de trente-neuf pieds, onze pouces (39' 11") et delà sur une ligne premier du fond perpendiculaire à la rue St Claude soixante seize pieds un pouce et six lignes (76' 1" 6"') de là sur une ligne courant oblique vers la rue Remparts trois pieds un pouce (3' 1") et delà sur une deuxième ligne de fond perdendiquaire à la rue Remparts, trois pieds neuf pouces et deux lignes (3' 9" 2"') et delà sur l'autre ligne de côté sur une ligne parallèle avec la rue Remparts et courant vers l'avenue Esplanade trente huit pieds quatre pouces trois lignes (38' 4" 3"'), de là se rétrécissant à un angle droit avec ladite dernière ligne trente quatre pieds onze pouces (34' 11"), de là à un angle droit sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade six pieds (6'), de là se rétrécissant à un angle droit deux pieds (2'), et de là sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Esplanade et courant à ladite rue quatre vingt six pieds (86') au point du commencement; ladite portion de terre étant également distante quatre vingt seize pieds (96') et sept pouces (7") de l'encoignure de l'avenue Esplanade et de la rue St Claude.

2° Une certaine portion de terre, etc., dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désignée par la lettre Z sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 20 janvier 1900, annexé à un acte de vente par Mme E. E. Monroe à Mme C. Relling, pardevant Michel V. Dejan, notaire, le 22 janvier 1900, laquelle dite portion de terre est désignée par ladite lettre Z est la portion du fond de la portion du lot original No un [1], et mesurant d'après le susdit devis en mesure américaine vingt-quatre pieds (24') sur la ligne parallèle avec une distance de cent huit pieds (108') de la dite rue St Claude par une profondeur de douze pieds (12') entre lignes égales et parallèles, et courant des dites lignes vers la rue des Remparts. Les bâtisses et améliorations sur la propriété ci-dessus décrite, étant désigné par le numéro municipal 1126 avenue Esplanade.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance en un an ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représentée par billets portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation, et vente sans estimation et 5 0|0 de frais d'avocat en cas de procès, pour forcer le payement des billets, et toutes autres clauses usuelles, contenue dans l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'état et de ville de 1906, et de déposer avec l'encanteur 10 0|0 du prix en partie paiement au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat au frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriété Foncière,
No 318 rue Baronne.

Chas F. Claiborne avocat.

22 avril—22, 29—mai 6, 13, 20, 24.

# Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Le contenu de la résidence

### No 915 RUE ST-LOUIS,

A L'ENCAN,

Jeudi le 3 mai 1906, à 11 heures A. M., sur les lieux.

Succession de Vve François Daurin.

No 79,010—Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet.

Phone Main 2967 R.

22 avril—22 29—mai 3

VENTES A L'ENCAN.

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et vertu d'un ordre de l'Honorable Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 20 avril 1906, dans l'affaire intitulée succession de John E. Huffman, dossier No 78,347, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, JEUDI, le 24 mai, à midi, les ci après propriétés foncières

1° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 99, borné par les rues Calhoun, Howard, St Liberté et l'avenue Clay, les dits lots sont désignés par les numéros 11, 12 et 13 sur un plan fait par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté le 3 janvier 1898. Le dit lot No 11 formant l'encoignure des rues Calhoun et Howard. Les dits lots sont contigus et ont chacun une façade de 29' 11" 5" à la rue Calhoun, une largeur chacun de 29' 11" 6" dans le fond. Le lot No 11 a une profondeur sur la rue Howard de 135' 9" 2" et une profondeur sur la ligne du côté séparant ledit lot du lot No 12 de 135' 6" 3"; le lot No 12 a une profondeur sur ladite ligne de côté le divisant du lot 11 de 136' 6" 3" et une profondeur sur la ligne de côté le divisant le lot 12 dudit lot 13 de 137' 3" 4", le lot No 13 a une profond ur sur la ligne de côté le séparant du lot 12 de 137' 3" 4" et une profondeur sur la ligne la plus près de la rue S. Liberté de 138' 0" 5".

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent connu comme le No 1913 rue Calhoun, consistant en un cottage résidence contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, chambre à bain mansarde; bâtisse à deux étages dans le fond contenant écurie et deux chambres à coucher; allée pour voiture; eau du fleuve. La maison est équipée pour le gaz et l'électricité.

2° Trois certains lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 637, borné par les rues Milan, Marengo, Magnolia et Clara. Lesdits lots sont contigus et sont numérotés 20, 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot 22 formant l'encoignure des rues Milan et Magnolia. Ensemble avec toutes les améliorations, droits voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes améliorations, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jéna, Freret, Howard et Cadiz, désignés par les numéros 4 et 5, mesurant chacun 30 de face à la rue Jéna par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et par le numéro 24 mesurant 33 pieds de face à la Freret par 150 pieds de profondeur entre ligne parallèles, le lot 24 est contigu aux lots 4 et 5 dans le fond. Le lot No 4 commençant à une distance de 90 de l'encoignure des rues Jéna et Freret; le lot No 24 commençant à une distance de 120 de l'encoignure des rues Jéna et Freret.

4° Cinq certains lots de terre, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro 564, borné par les rues Jena, Liberte, Howard et l'avenue Napoléon, les dits lots étant désignés comme les lots Nos 14 à 18 tout deux inclusivement, contigus l'un à l'autre et mesurant, à savoir: le lot No 14 formant l'encoignure des rue Howard et Jena et mesurant 30 de face à la rue Jena par 100 de profondeur, les lots Nos 15 à 18 mesurant chacun 30 de face à la rue Jena par 100 pieds de profondeur.

5° Treize certains lots de terre dans le septième district de cette ville dans l'ilet désigné comme le No 404, borné par les rues Pritchard, Hamilton, Laurel Grove et Apricot, numérotés et mesurant d'après le certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à l'acte pardevant George G. Walshe, notaire daté le 13 novembre 1903, comme suit: Lots 1 à 4 tous deux inclusivement; lots 13 à 20 tous deux inclusivement et lot No 23. Lots 1 à 4, tous deux inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Apricot sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds: le lot No 1 formant l'encoignure des rues Apricot et Hamilton; les lots 13 à 20 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pritchard sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds: le lot 13 formant l'encoignure des rues Pritchard et Laurel Grove, le lot 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur entre lignes parallèles de 115 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, en un et deux ans, avec 8 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être assumées par les acquéreurs. Les actes de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat requis devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, Bureau No 318 rue Baronne.

22 av—22 29—mai 6 13 20 24

# Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Darmana.

## ILET DE VALEUR

Dans le Troisième District.

Borné par les rues Abondance, Trésor, St Antoine et Bagatelle,

Comprenant dix sept lots, maintenant usité pour une laiterie.

Devant être vendu en entier.

A L'ENCAN à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne:

MERCREDI, LE 2 MAI A MIDI.

Pour le compte de Brady Moulin.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune—Meyer Eiseman, encanteur. Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 63,806, intitulée Succession de Louis Darmana, signé le 21 mars 1906, et ordonné à T. J. Brady, encanteur, nous offrirons de vendre, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225, 227, 229 rue Baronne, MERCREDI, le 2 mai 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le lot No 1 mesurant trente pieds et un pouce de face à la rue Bagatelle sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et formant l'encoignure des rues Bagatelle et Trésor.

Le lot No 2 mesurant trente pieds de face à la rue Bagatelle et est contigu au lot No 1 et mesurant cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 3 mesurant quatre pieds et quatre pouces de face à la rue Bagatelle sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2, et quatre vingt dix pieds sur la ligne le divisant de la ligne réelle du lot No 4, et quatre vingt dix pieds sur la ligne du lot No 17, ledit lot étant irrégulier en forme.

Le lot No 4 mesurant onze pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Abondance sur cent cinquante pieds et un pouce sur la ligne le divisant du lot No 5, et cent six pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Bagatelle, et quatre vingt quatre pieds huit pouces et neuf lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 5 mesurant vingt six pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Abondance par cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Abondance et St Antoine, mesurant trente pieds, un pouce de face à la rue St Antoine par cent pieds de profondeur et façade à la rue Abondance, et cent pieds sur la ligne le divisant du No 7.

Les lots 7 à 14 inclusivement mesurant chacun trente pieds de face à la rue St Antoine par cent pieds de profondeur chacun entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant l'encoignure des rues St Antoine et Trésor, et mesurant trente pieds et un pouce de face à la rue St Antoine par une profondeur et façade de cent pieds à la rue Trésor et une profondeur égale sur la ligne le divisant du lot No 14.

Les lots Nos 16 et 17 sont contigu et mesurant chacun vingt six pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Trésor par cent cinquante pieds et un pouce de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1 et 2 ans, représenté par billets portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1906 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habans, notaire. 10 0|0 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZAR